

Lecornu offusque les élus

ÉCRIT PAR LA RÉDACTION

5 mars 2021

Révélee par le sénateur Victorin Lurel, la feuille de route adressée par le ministre des Outre-mer à Ary Chalus dans une missive, suscite une levée de réprobations.

Adoptée à l'Assemblée nationale en janvier, et en commission des lois au Sénat ce 2 mars, la proposition de loi Bénin, qui vise à créer une gouvernance unique de l'eau en Guadeloupe, sera discutée ce 10 mars en séance au Sénat. La Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) devait engager en parallèle, ce 4 mars, la création d'un syndicat unique d'initiative locale. Mais la publication le 25 février d'une lettre de deux pages, datée du 22 février et envoyée à Ary Chalus par Sébastien Lecornu, a jeté un pavé dans la mare. Dans cette lettre, le ministre des outre-mer récapitule la feuille de route dont les deux hommes sont convenus pour préfigurer le futur syndicat unique. Le ministre y dévoile tout un pan des modalités qui vont être mises en place dans le cadre de cette loi. Il en ressort que les Guadeloupéens n'ont pas voix au chapitre. Le ministre rappelle à Ary Chalus qu'il est informé du contenu de cette feuille de route et qu'il l'a approuvé. Josette Borel-Lincertin, présidente du Département, a protesté le 1er mars contre cette mise à l'écart des autres collectivités.

| Condition inacceptable

Comme elle et le même jour, le député Max Mathiasin s'est dit choqué par « *les conditions posées par le Ministre, en particulier celle qui prévoit que la préfiguration soit coordonnée par des professionnels qui ne soient pas des cadres déjà engagés dans la gestion des services de l'eau ou de la politique de l'eau en Guadeloupe. C'est grâce au savoir et à la connaissance de la problématique de l'eau des cadres, des ingénieurs et des fonctionnaires locaux, qu'un diagnostic et des préconisations ont pu être établis* », a rappelé le député Modem de Guadeloupe. Il juge cette condition « *inacceptable* » et demande au ministre de « *reconsidérer cette*

position dans les meilleurs délais ». Son collègue député Olivier Serva (LREM), lui aussi membre de la majorité, était aussi ferme, ce 3 mars : *« Il n'est pas question que qui que ce soit vienne dire que s'il y a des compétences locales, elles ne doivent pas intervenir ! »*, s'est-il indigné auprès du *Courrier de Guadeloupe*. Publiée le 25 février par Victorin Lurel sur son compte Twitter, cette *« feuille de route »* du ministre met en porte à faux Ary Chalus et le dévalorise.

À la lecture des conditions énoncées par le ministre et qu'il rappelle d'en avoir convenu avec le président de Région, les sénateurs Lurel et Jasmin ainsi que la députée Hélène Vainqueur-Christophe ont eu beau jeu de dénoncer *« un plan du gouvernement pour une tutelle de l'État sur le futur SMO de gestion de l'eau en Guadeloupe, déroulé avec la complicité d'Ary Chalus »*. Tandis qu'Hilaire Brudey, premier secrétaire du PS de Guadeloupe, soulignait l'écart entre, d'un côté les *« déclarations publiques* du président de Région, *officiellement fermement opposé aux propositions de loi de Justine Bénin et de Dominique Théophile sur la gouvernance*, et de l'autre cet écrit du ministre qui *indique qu'en réalité le président de Région lui a fait part de son soutien à cette initiative législative. Qu'il en approuve les modalités de mise en œuvre, y compris celle qui écarte les Guadeloupéens du projet »*. Mais peut-être n'est-ce qu'une application locale du *« en même temps »*?